

MAEC 2015 ? 2016 ?

Question :

Avez-vous des informations à propos de l'avancement des MAEC 2015 ?

Réponse :

Comme vous le savez peut-être, la campagne 2015 a été marquée par une très forte demande d'engagement en MAEC. Les besoins financiers ont ainsi logiquement fortement dépassé les enveloppes prévues.

La Région et l'État sont toutefois parvenus à conforter le budget, de sorte que tous les paiements MAEC et agriculture biologique devraient être honorés au moins à 98 %.

Ainsi comme nous vous l'indiquions dans le Face à la PAC du 5 février dernier, dans l'attente de l'instruction définitive des dossiers, un versement de type ATR – Apport de Trésorerie Remboursable – sera mis en place en avril prochain pour les bénéficiaires des MAEC, ainsi que des mesures conversion et maintien en agriculture biologique. Ce paiement sera automatique pour les agriculteurs ayant reçu l'ATR d'octobre et/ou décembre.

Question :

Est-il encore possible de s'engager en MAEC cette année ?

Réponse :

Pour 2016, une nouvelle demande de possibilité d'engagement a été déposée à la Région. Mais comme les fonds Européen pour le programme 2014-2020 Poitou-Charentes ont déjà été globalement fortement mobilisés, l'enveloppe MAEC 2016 devrait être très contrainte. La Région et les opérateurs seront inévitablement amenés à faire des choix.

Ceci étant, si vous souhaitez passer à l'acte, contactez-nous dès que possible afin d'organiser la réalisation du diagnostic global de votre système d'exploitation ; lequel doit obligatoirement précéder l'engagement, via le dossier PAC à déposer au plus tard le 17 mai.

Question :

Je voudrais peut-être m'engager en bio. Que faut-il faire ?

Réponse :

Pour ceux qui souhaitent s'assurer que l'Agriculture Biologique est bien une bonne idée pour leur exploitation, nous proposons une formation sur 1 jour et demi.

L'objectif est de vous aider à réfléchir à la cohérence de votre projet avant de prendre la décision d'y aller. Le programme vous permettra d'y voir clair à propos de la réglementation, des différentes étapes de la conversion, des marchés et filières. Partant de là, vous serez en mesure d'analyser votre projet, vos motivations, les forces et faiblesses de votre système d'exploitation...

Pour retrouver plus d'informations sur les différentes MAEC : www.vienne.chambagri.fr

Alain GUILLON – Chantal DEHALLE – Jean-Philippe PERRAUD
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29